

nombre de participants : 16

nombre de procurations : 11

Objet principal de l'AG :

Cette AG extraordinaire, tenue au local, 21 bis rue Rabelais à Narbonne, a pour but de revalider les statuts qui ont été modifiés lors de la précédente AG de février puisque ils n'avaient pas été envoyés dans les temps.

Les nouveaux statuts :

Les statuts avaient déjà été discutés, accordés sur les modifications et amendés : défense et promotion de l'usage du vélo et des mobilités douces.

Les mises à jour portaient sur l'adresse du siège social déplacé au 9 rue du Général Mirabel à Narbonne, les cotisations, le fonctionnement administratif, les élections des dirigeants avec recherche de mixité, transparence financière...et le but principal était que l'association puisse agir en justice si elle le juge nécessaire.

Les statuts avaient été adjugés à l'unanimité. (en pièce jointe)

Prochaines actions :

_ Une amie avocate nous a aidé à rédiger un courrier à envoyer à la mairie si non respect de la loi LOM.

Lors des nouveaux travaux sur la voirie (boulevards et certains axes...), la mairie n'a pas respecté la loi et n'a pas introduit de pistes cyclables.

Même si la limitation de vitesse est à 30km/heure, elle n'est pas assez visible et des pistes doivent tout de même être implantées.

Ce courrier type peut être envoyé par chaque citoyen et pas forcément par les adhérents de Vélocité.

Cependant, il serait souhaitable d'informer notre association à chaque envoi, pour que l'on puisse comptabiliser.

Ce courrier peut être déposé à l'accueil, envoyé par email ou poste.

_ La prochaine balade : In velo Veritas, sur la route bleue, le dimanche 8 octobre.

Election des membres du CA :

François Loiez, Véronique Brout, Florian Maris, Aude Garrigue, Kim Milferstedt, Pantxika Goyhette, Régis Deutsch.

Fin de l'Assemblée Générale extraordinaire.